

**PERPIGNAN**

mairie-perpignan.fr

la catalane

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**5 FÉVRIER 2014**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2014-29**

L'an deux mille quatorze, le 05 février à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 30 janvier 2014 s'est réuni Salle ARAGO, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Marc PUJOL, Mme Danièle PAGES, M. Pierre PARRAT, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean RIGUAL, Mme Aminda QUERALT, Mme Nathalie BEUFILS, M. Jean-Michel MERIEUX, Mme Fatima DAHINE, M. Jean-Claude KAISER, Mme Valérie CONS, M. Gérard ROGER, Mme Michèle FABRE, M. Georges AMOUROUX, Mme Suzy SIMON-NICAISE, M. Richard PULY-BELLI, Mme Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, M. Marcel ZIDANI, Mme Marie-Louise VIGUE, Mme Marie-Claire MAS, M. Raymond SALA, M. Jaume ROURE, M. Michel CABOT, M. Jean-Joseph CALVO, Mme Christine MAUDET, M. Dominique SCHEMLA, Mme Véronique VIAL-AURIOL, Mme Catherine DA LAGE, M. Daniel VERGES, M. Jean-Michel HENRIC, M. Jean-Marcel ROSTAND, Mme Joëlle ANGLADE, M. Mohamed IAOUADAN, M. Fouzi BOUHADI, Mme Chantal BRUZI, Mme Virginie BARRE, M. Charles PONS, Mme Annabelle BRUNET, Mme Florence MICOLAU, M. Romain GRAU, Mme Nicole GASPON, Mme Martine RUIZ, Mme Anne-Marie CUBRIS, Mme Jacqueline AMIEL-DONAT, Mme Agnès CARAYOL-FROGER, M. Frédéric GONANO, M. Olivier AMIEL, M. Jordi VERA.

**REPRESENTE(S)** : Maurice HALIMI, ayant donné pouvoir à Aminda QUERALT, Eliane SALIES, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, ayant donné pouvoir à Jean-Marc PUJOL, Robert FOLCHER, ayant donné pouvoir à Olivier AMIEL

**ABSENT(S)** : M. Jean-Paul ALDUY, M. Jean CODOGNES, Mme Clotilde RIPOULL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Chantal BRUZI

=====  
**Additif aux tarifs des services publics 2014 : Désinfection, désinsectisation et dératisation**

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan gère de nombreux services publics en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Pour 2014, les tarifs ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2013, hormis ceux du service Hygiène et Santé concernant la Désinfection, Désinsectisation, et Dératisation, qui en raison d'une erreur technique n'ont pas été intégrés au fascicule.

Le Conseil Municipal décide :



1) D'approuver les tarifs 2014 joints en annexe concernant la Désinfection, Désinsectisation et Dératisation.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

46 POUR

1 CONTRE(S) : Mme Martine RUIZ.

5 ABSTENTION(S) : Mme Nicole GASPON, Mme Anne-Marie CUBRIS, Mme Jacqueline AMIEL-DONAT, Mme Agnès CARAYOL-FROGER, M. Frédéric GONANO.

=====

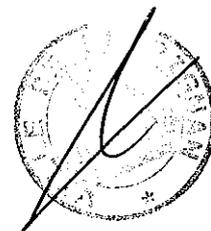
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066.216601769 - 20140205.35588 DE 1-1  
Accusé reçu le : 10 FEV. 2014  
Affiché le : 10 FEV. 2014

M. Charles PONS, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué



## DESINFECTION, DESINSECTISATION, DERATISATION

PRESTATIONS	2014
<b>I - DERATISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
- Forfait	30,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
- parties communes	30,00
- Immeubles de 2 à 6 logements	60,00
- Par logement complémentaire	11,00
<b>Établissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,50
<b>II - DESINSECTISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- Appartement T1 / T2 (studio)	30,00
- Appartement T3 / T4	40,50
- Appartement T5 / T6	51,00
- par pièce supplémentaire	11,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- parties communes	40,00
- forfait par logement	30,00
<b>Établissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	2,00
<b>Association</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	2,00
<b>III - DESINFECTION :</b>	
Forfait	30,00

Dispositions particulières :

Le service intervient gratuitement :

- dans les établissements municipaux ou sur les espaces publics.
- dans les logements de personnes âgées de plus de 70 ans, non imposables.

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du ..... 05 FEV. 2014

Le Conseiller Municipal délégué



*(Signature)*  
M. Charles PÉTISS